

EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES - EMME

Société anonyme au capital de 2 516 990 euros
Siège social : 20, rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS
RCS PARIS n° 393 588 595

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en séance Extraordinaire le 18 juin 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à dix heures,

Les actionnaires de la société EDITIONS MULTI MEDIA ELECTRONIQUE SA (EMME), société anonyme au capital de 2 516 990 euros divisé en 2 516 990 actions de 1 euro de nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à PARIS 17^{ème} au 20 rue de l'Arc de Triomphe, sur convocation faite par le Conseil d'administration, par avis de réunion valant avis de convocation publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 13 mai 2015 et par avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales Petites Affiches des 14-15 mai 2015.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Les commissaires aux comptes titulaires ont été régulièrement convoqués à la présente assemblée générale par lettres recommandée avec avis de réception :

✚ APPLITEC est absent, excusé.

✚ RSA est absent, excusé.

Monsieur Henri MOREL préside la séance, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société.

SFPI SA représentée par Monsieur Henri MOREL et Mademoiselle Sophie MOREL, actionnaires, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre-Paul FINI est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que deux actionnaires propriétaires de 2 455 127 actions, représentant 2 455 127 voix (97,54 %), sont présents, sur les 2 516 990 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'extrait du BALO en date du 13 mai 2015, dans lequel a été publié l'avis de réunion valant avis de convocation,
- l'extrait du journal d'annonces légales Petites Affiches en date des 14-15 mai 2015, dans lequel a été publié l'avis de convocation,
- les copies des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence à l'assemblée générale,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale,
- la liste des membres du conseil d'administration,
- les statuts.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de deux nouveaux commissaires aux comptes et de leurs suppléants :
 - o DELOITTE & Associés et de son suppléant,
 - o KPMG SA et de son suppléant,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions ci-après relatives à l'ordre du jour :

Première résolution

Nomination de DELOITTE & ASSOCIES et de son suppléant en qualité de commissaire aux comptes

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer DELOITTE & ASSOCIES -185, avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE en qualité de commissaire aux comptes titulaire et BEAS – Villa Houssay – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Deuxième résolution

Nomination de KPMG SA et de son suppléant en qualité de commissaire aux comptes

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer KPMG SA – Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX en qualité de commissaire aux comptes titulaire et SALUSTOR REYDEL SA – Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution



Pouvoirs en vue des formalités



L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Directeur Général :	Le Secrétaire :
	
Henri MOREL	Pierre-Paul FINI

Les Scrutateurs :	
	
SFPI SA, représentée par Henri MOREL	Sophie MOREL